

Mots d'ordre

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1109

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RÉACTION

Maltraitements

Odette Masson

Privat-docent à la Faculté de médecine de Lausanne

Dans notre pays, les questions concernant la jeunesse n'ont pas fait l'objet jusqu'ici d'un intérêt social et politique prioritaire. Aussi faut-il ne pas se faire d'illusions sur l'attention suscitée par le rapport *Enfance maltraitée en Suisse* élaboré de 1988 à 1992 par un groupe d'experts bénévoles. La conférence de presse du 30 octobre 1992 n'a provoqué chez les nombreux journalistes présents que deux petites questions d'intérêt marginal. L'absence de la Télévision suisse romande était remarquable, comme celle des responsables de l'Office fédéral des assurances sociales à qui s'adresse ce rapport.

La réaction de *Domaine public* témoigne d'une même discrétion. L'attention donnée tout au long du rapport aux adultes s'occupant d'enfants (parents, enseignants, soignants) paraît avoir échappé à l'auteur de l'article *SOS Parents*. L'on ne peut en effet que souscrire à l'idée simple que ce sont les adultes mal en point qui négligent les besoins des mineurs. Les autorités vaudoises en ont fait la démonstration en démantelant, de 1987 à 1992, le fonctionnement collaboratif du réseau de soins institutionnels s'adressant aux familles en difficulté. Durant cette période, sept responsables d'institutions qui soutenaient l'établissement de soins suivis et cohérents, ont été «démisionnés», licenciés sans justes motifs, sans être remplacés par des personnes intéressées susceptibles de poursuivre ces tâches dans la même ligne.

Voilà me semble-t-il un thème plus consistant que l'évocation des risques de fausses dénonciations de mauvais traitements qui sont plus que négligeables par rapport à ceux qu'encourent les enfants, signalés ou non, qui ne reçoivent pas les soins exigés par leur situation.

Quant aux lignes téléphoniques, elles répondent aussi aux parents. Leurs responsables savent bien qu'elles ne représentent qu'un premier maillon d'une chaîne qui devrait être constituée par des soins suivis, cohérents et distribués par des personnes stables et compétentes. M^{me} Judith Stamm, conseillère nationale, le souligne, les enfants maltraités le sont doublement; le réseau de soins et d'aide, pourtant richement équipé, ne fonctionne pas à leur avantage.

Par ailleurs, les membres du groupe de travail ignorent les suites qu'il est prévu de donner au rapport *Enfance maltraitée en Suisse*. Aucune question n'a été posée à ce sujet à la conférence de presse. Ce serait un thème que la presse pourrait reprendre. Les articles parus ponctuellement au cours de la première se-

maine de novembre 1992 ne vont pas entraîner une suffisante prise de conscience quant aux effets des manques collectifs d'attention aux problèmes des familles et des enfants, une des causes principales de misère socio-affective et de maladies.

La presse française travaille régulièrement à étoffer cette prise de conscience, aussi bien la télévision que la presse écrite. Le gouvernement français, qui s'implique dans ces problèmes depuis 1988, est soutenu et stimulé par la presse. Pour exemple de ce qui se passe en Suisse, rappelons que la Télévision suisse romande a diffusé sa dernière émission sur les mauvais traitements envers les mineurs en 1988, une prestation par ailleurs déprimante et sans efficacité pour stimuler des changements de pratiques.

L'anesthésie semble profonde en Suisse quant à la question des souffrances humaines. Les journalistes ont un rôle important à jouer dans l'équipe de réanimation. ■

Mots d'ordre

(*cfp*) Même les partis politiques réputés disciplinés voient leurs mots d'ordre nationaux contredits par leurs sections cantonales. Petit tour d'horizon des recommandations sur l'EEE.

Dans le camp du oui au niveau fédéral, les radicaux des sections des Grisons et de Schwytz ont choisi le non, et les démocrates-chrétiens de Nidwald et Obwald ont fait bande à part. Le parti du travail n'a pas convaincu sa section zurichoise.

Au parti socialiste, la dissidence s'est exprimée autrement. Dans le journal diffusé tous ménages, l'édition française est formelle: il voter voter oui. L'édition allemande, *EWR-Abstimmungen*, présente le point de vue de huit membres importants, dont deux parlementaires fédéraux, Andreas Gross et Ursula Bäuml, qui annoncent leur refus de l'accord.

Etats d'âme dans plusieurs sections alémaniques du parti du travail: à Bâle on laisse la liberté de vote et la section de Berne, après une longue discussion, s'abstient de tout mot d'ordre.

Divergences semblables chez les adversaires de l'adhésion. A l'UDC bloc'hérienne se sont opposées les sections vaudoise et bernoise et aux

fondamentalistes du parti écologique suisse les Vaudois, les Fribourgeois, les Genevois et les Neuchâtelois; les écologistes de Bâle-campagne et du Jura se sont prononcés pour la liberté de vote. Un sondage, à prendre avec les précautions qui s'imposent, de l'hebdomadaire *Cash* révèle que 4% des Alémaniques, 2% des Romands et 5% des Tessinois ont affirmé qu'ils avaient suivi les mots d'ordre des partis; les connaissances, les médias et le Conseil fédéral ont, dans l'ordre, exercé une influence plus forte sur leur vote. ■

Les Schtroumpfs anars

Révolution chez les Schtroumpfs: l'argent est arrivé au village des petits hommes bleus. La conclusion est forte: l'argent ne fait pas le bonheur. Retour donc à la case départ où chacun produit selon ses moyens et consomme selon ses besoins, avec de belles fêtes pour cultiver la convivialité. Les temps sont durs, une réponse comme une autre à la schtroumpf !

Peyo, *Le Stroumpf financier*, Lombard, 1992.

Vacances

DP ne paraîtra pas durant la période de Noël et Nouvel-An. Le prochain numéro sortira donc le 7 janvier. Nous souhaitons à tous nos lecteurs de bonnes fêtes et une heureuse année 1993.